ACCORD-CADRE N°2025-001 : **Travaux de construction, réhabilitation, restructuration et entretien courant des bâtiments et sites de l'Université de Bordeaux** **16 LOTS**
REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
Date limite de réception des offres : **11 JUIN 2025 – 12H00**

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique (CCP).

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET VOLUME ESTIMATIF DE COMMANDES SUR L'ACCORD-CADRE 4
1.1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE 4
1.2 – VOLUME ESTIMATIF DE COMMANDES SUR L'ACCORD-CADRE 5
ARTICLE 2 : NOMENCLATURES ACHAT 6
ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE 7
3.1 - ALLOTISSEMENT ET PERIMETRE DES PRESTATIONS 7
3.2 – FORME, DUREE ET MONTANT DE L'ACCORD-CADRE 9
3.3 - MONTANT DES ACCORDS-CADRES 10
3.4 - CLAUSE D'INSERTION SOCIALE (POUR LES LOTS 2 A 11, 13, 15 ET 16) 11
3.5 - VARIANTES 11
3.6 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) 11
3.7 - LIENS AVEC D'AUTRES OPERATEURS ECONOMIQUES 11
3.8 - MODALITES DE FINANCEMENT ET MODE DE REGLEMENT DES PRESTATIONS 12
3.9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 12
ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA CONSULTATION 13
4.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 13
4.2 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION 13
4.3 – ACCES A LA BASE TEST DE L'OUTIL BATIPRIX ET UTILISATION DE LA SOLUTION BATIPRIX 13
4.4 – VISITE DE SITE ET REUNION D'INFORMATION 19
4.5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATION DU DCE 19
3.6 – MODALITES DE DEPOT DES OFFRES : DEPOT ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE 20
4.7 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES 21
ARTICLE 5 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 21
5.1 - PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE 21
5.2 - PIECES RELATIVES A L'OFFRE 24
ARTICLE 6 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 26
6.1 - EXAMEN DES CANDIDATURES 26
6.2 - ELIMINATION DES OFFRES NON CONFORMES 27
6.3 - JUGEMENT DES OFFRES 28
ARTICLE 7. ATTRIBUTION ET NOTIFICATION 30
7.1 - REJET DES OFFRES ET NOTIFICATION 30
7.2 - ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES 30

PREAMBULE

Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de construction, réhabilitation, restructuration et entretien courant des bâtiments et sites de l'université de Bordeaux.

	Dépôt électronique des offres obligatoire : Les plis **sont transmis obligatoirement par voie électronique** sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse suivante : **https://www.marches-publics.gouv.fr/** **Les candidats sont invités à anticiper le dépôt de leur pli sur la plateforme PLACE.**

	Signature des offres ***Les candidats doivent signer électroniquement leur offre au moment du dépôt du pli.*** ***Les plis non signés, ne seront pas rejetés et pourront être régularisés.***

?	**Toutes questions relatives à l'accord-cadre n°2025-001, devront être déposées exclusivement via la plateforme PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr/**

	Information générale sur la dématérialisation **Voir la note « La dématérialisation des marchés publics de l'Université de Bordeaux – Conseils aux entreprises » jointe au présent règlement de la consultation.**

ARTICLE 1 : OBJET ET VOLUME ESTIMATIF DE COMMANDES SUR L'ACCORD-CADRE

1.1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de construction, réhabilitation, restructuration et entretien courant des bâtiments et sites de l'université de Bordeaux.

L'accord-cadre a vocation à répondre :

- ✓ *à un besoin de :*
  - travaux relatifs à des opérations de construction, réhabilitation et/ou de restructuration concernant des locaux, des réseaux et des installations techniques,
  - travaux d'amélioration ou de maintien en état du patrimoine concernant des locaux, des réseaux et des installations techniques.

- ✓ *aux situations d'urgence pour des travaux et notamment les suivantes* :
  - sinistre (incendie, inondation, tempêtes, sécurité des biens et/ou des personnes…) ;
  - dysfonctionnements altérants l'activité de recherche et/ou d'enseignement.

  Nota : *l'urgence s'apprécie au cas par cas. L'université doit être en mesure de justifier le caractère objectif de l'urgence. L'urgence s'apprécie strictement (événement imprévisible, incompatible avec les délais de procédures des marchés subséquents)*.

L'accord–cadre n'a pas vocation à répondre :

- ✓ aux travaux relatifs aux opérations de restructuration et/ou de rénovation lourde ou de construction que l'université déciderait de traiter en opérations spécifiques ;
- ✓ aux travaux ne relevant pas du périmètre technique du présent marché ;
- ✓ aux prestations entrant dans le cadre des contrats d'exploitation ou de maintenance, conclus par l'Université.

Les bons de commande et les marchés subséquents issus de l'accord-cadre porteront également sur la réalisation de travaux de construction, réhabilitation, de restructuration et d'entretien courant des bâtiments et sites de l'université de Bordeaux.

Les demandes émaneront principalement du pôle Patrimoine & Environnement de l'Université de Bordeaux, mais elles pourront également émaner de l'ensemble des autres composantes de l'établissement.

Conformément à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, l'Université se réserve le droit de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées à l'un des titulaires de l'accord-cadre ou du marché subséquent concerné passé après mise en concurrence.

Il est expressément précisé que l'Université réalise un grand nombre de ces travaux durant les congés universitaires estivaux (juillet et août) ainsi que les congés des fêtes de fin d'année. Les titulaires sont informés que le mois d'août est particulièrement le mois de l'année le plus propice à la réalisation de travaux.

1.2 – VOLUME ESTIMATIF DE COMMANDES SUR L'ACCORD-CADRE

A titre indicatif, le volume d'achats réalisé par l'université sur la période 2020-2025 sur les différents corps de métiers représente :

N° Lot	Intitulé du lot	Estimation sur la durée du marché *(non contractuel*)*
1	Désamiantage	800 000€ HT
2	Démolition / Maçonnerie	750 000€ HT
3	Faux-plafonds / Plâtrerie / Peinture / Sols souples	3 400 000€ HT
4	CVC / Plomberie sanitaire (Bordeaux)	1 200 000€ HT
5	CVC / Plomberie sanitaire (Domaine universitaire)	2 200 000€ HT
6	Électricité (Bordeaux)	3 200 000€ HT
7	Électricité (Domaine universitaire)	2 200 000€ HT
8	Toitures terrasses étanchéité	4 700 000€ HT
9	Toitures traditionnelles et reprise charpentes	750 000€ HT
10	Menuiseries intérieures et extérieures bois, aluminium, miroiterie et cloisons modulaires	2 000 000€ HT
11	Menuiseries intérieures et extérieures acier / Serrurerie	6 300 000€ HT
12	Stores et occultations	1 000 000€ HT
13	Nettoyage et reprise des façades et Isolation par l'extérieur (ITE)	3 200 000€ HT
14	Nettoyage de bâtiments par drone	300 000€ HT
15	Voirie Réseaux Divers - VRD	3 300 000€ HT
16	Tous corps d'état - TCE	16 000 000€ HT

**Les candidats sont informés que le montant estimatif des commandes sur la durée des marchés actuels et par lot, présentés ci-dessus, ne sont pas contractuels. Il s'agit d'une simple estimation par rapport aux montants précédemment dépensés sur la période de validité des trois précédents accords-cadres travaux de l'Université (n°2019-023, n°2021-005, n°2021-097).*

ARTICLE 2 : NOMENCLATURES ACHAT

N° Lot	Intitulé du lot	Code(s) NACRES	Code(s) CPV Principal et Complémentaires
1	Désamiantage	**BE.01**	**45262660-5**
2	Démolition / Maçonnerie	**BE.01**	**45111100-9** 45262522-6
3	Faux-plafonds / Plâtrerie / Peinture / Sols souples	**BE.04** BE.05	**45410000-4** 45442100-8 45432111-5 45421146-9
4	CVC / Plomberie sanitaire (Bordeaux)	**BE.07**	**45331000-6** 45330000-9
5	CVC / Plomberie sanitaire (Domaine universitaire)	**BE.07**	**45331000-6** 45330000-9
6	Électricité (Bordeaux)	**BE.06**	**45311200-2**
7	Électricité (Domaine universitaire)	**BE.06**	**45311200-2**
8	Toitures terrasses étanchéité	**BE.03**	**45261900-3** 45261410-1 45261420-4
9	Toitures traditionnelles et reprise charpentes	**BE.03** BE.02	**45261000-4** 45261410-1 45261900-3
10	Menuiseries intérieures et extérieures bois, aluminium, miroiterie et cloisons modulaires	**BE.02** BE.04	**45421000-4** 45421141-4 45421150-0 45441000-0
11	Menuiseries intérieures et extérieures acier / Serrurerie	**BE.02**	**45421000-4** 44316500-3 45421140-7
12	Stores et occultations	**BE.09**	**45421143-8** 45421145-2
13	Nettoyage et reprise des façades et Isolation par l'extérieur (ITE)	**BE.05**	**45452000-0** 45261410-1 45443000-4
14	Nettoyage de bâtiments par drone	**BE.05**	**45452000-0**
15	Voirie Réseaux Divers - VRD	**BE.08**	**45112500-0** 45233140-2
16	Tous corps d'état - TCE	**BF.02**	**45454000-4** 45453100

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE

3.1 - ALLOTISSEMENT ET PERIMETRE DES PRESTATIONS

L'accord-cadre n°2025-001 constitue l'accord-cadre chapeau de la procédure, qui se décompose en 16 lots, donnant chacun lieu à la conclusion d'un accord-cadre spécifique comme suit :

N° lot	Intitulé du lot	N° accord-cadre BdC	N° accord-cadre MS	Périmètre géographique	Nombre de titulaires de l'accord-cadre	Modalités d'exécution de l'accord-cadre
1	Désamiantage	2025-001/001		Zones 1 et 2	Mono-attributaire	Bons de commande
2	Démolition / Maçonnerie	2025-001/002		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
3	Faux-plafond / Plâtrerie / Peinture / Sols souples	2025-001/003		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
4	CVC / Plomberie sanitaire (Bordeaux)	2025-001/004		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
5	CVC / Plomberie sanitaire (Domaine universitaire)	2025-001/005		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
6	Électricité (Bordeaux)	2025-001/006		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
7	Électricité (Domaine universitaire)	2025-001/007		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
8	Toitures terrasses étanchéité	2025-001/008		Zones 1 et 2	Mono-attributaire	Bons de commande
9	Toitures traditionnelles et reprise charpentes	2025-001/009		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
10	Menuiseries intérieures et extérieures bois, aluminium, miroiterie et cloisons modulaires	2025-001/010		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
11	Menuiseries intérieures et extérieures acier / Serrurerie	2025-001/011		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
12	Stores et occultations	2025-001/012		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
13	Nettoyage et reprise des façades et Isolation par l'extérieur (ITE)	2025-001/013		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
14	Nettoyage de bâtiment par drone	2025-001/014		Zone 1	Mono-attributaire	Bons de commande
15	Voirie Réseaux Divers - VRD	2025-001/015	2025-002	Zone 1	3 titulaires	Bons de commande en cascade / Marché subséquent
16	Tous corps d'état - TCE	2025-001/016	2025-003	Zones 1 et 2	3 titulaires	Bons de commande en cascade / Marché subséquent

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter des offres pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

- **<u>Périmètre géographique</u>** des travaux objets de l'accord-cadre correspond à l'ensemble des sites de l'université de Bordeaux, à savoir selon les lots de l'accord cadre et se décompose de la façon suivante :

<table>
<tr><th colspan="2">Sites situés en Zone 1*</th><th>Sites situés en Zone 2</th></tr>
<tr><td>Bordeaux</td><td>Domaine universitaire</td><td rowspan="2">- Campus Agen (Campus du Pin, Michel Serres)
- Campus Dax (Institut du Thermalisme)
- Campus Périgord (Périgueux et les Eyzies-de-Tayac)
- Site de Bayonne (STAPS Anglet)
- INSPE Mont-de-Marsan
- INSPE Pau</td></tr>
<tr><td>- Campus Carreire
- Campus Victoire
- Campus Bastide (PUSG)
- Site Pey-Berland (PJJ)
- Site de Mérignac (Institut Evering)
- INSPE Caudéran et Mérignac
- Site de Floirac (Observatoire)
- Maison Internationale</td><td>- Campus Peixotto (y compris le Jardin Botanique)
- Domaine du Haut-Carré
- Site de Villenave d'Ornon (ISVV)
- Campus Bordes
- Campus Monadey
- Campus Montesquieu
- Campus Rocquencourt (IUT, STAPS, DSI)
- Site Haut-Vigneau (CENBG - Gradignan)
- ILP (Le Barp)
- Station Marine (Arcachon)
- Xavier Arnozan (Centre Hospitalier Universitaire)</td></tr>
<tr><td>215 994,59 m^2 **</td><td>299 911,58 m^2 **</td><td rowspan="2">47 721,57 m^2 **</td></tr>
<tr><td colspan="2">*Les titulaires sont informés que pour les lots 4, 5, 6 et 7, une distinction est opérée au sein des sites de la Zone 1 entre les secteurs « Bordeaux » et « Domaine universitaire ».</td></tr>
<tr><td colspan="3">** Les surfaces en m^2 susmentionnées sont exprimées en surface de plancher.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Tout site ou tout bien immobilier dont l'Université pourrait devenir gestionnaire, propriétaire ou usager pendant la durée de l'accord-cadre rentreront dans le périmètre de l'accord-cadre.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Une cartographie actualisée des sites de l'université est disponible à l'adresse suivante : cartographie.u-bordeaux.fr.</td></tr>
</table>

- **<u>Périmètre technique</u> :** Le périmètre des travaux, objet de l'accord-cadre, et leurs modalités d'exécution sont précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulière propre à chaque lot de l'accord-cadre et les documents contractuels de l'accord-cadre.

3.2 – FORME, DUREE ET MONTANT DE L'ACCORD-CADRE

3.2.1 Forme de l'accord-cadre

Le présent contrat est un accord-cadre au sens des articles R2162-1 à R2162-6 du CCP.

L'accord-cadre est :

Pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'accord-cadre	Ces lots sont mono-attributaires. Ces lots s'exécutent par l'émission de bons de commande.
Pour les lots 15 et 16 de l'accord-cadre	Ces lots sont multi-attributaires. Le nombre maximal de titulaire par lot fixé par l'Université dans le cadre de cet accord-cadre est de 3 (trois) pour les lots 15 (VRD) et 16 (TCE). Conformément à l'article R 2162-3, ces lots s'exécutent en partie par l'émission de bons de commande et en partie par la conclusion de marchés subséquents à la survenance du besoin.

Les modalités d'exécution de l'accord-cadre ainsi que les règles d'attribution des bons de commande sont précisées à l'article 8 du CCAP.

3.2.1 Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 48 mois selon les dates suivantes :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Date de prise d'effet*	Date de fin
1	Désamiantage	01/09/2025	31/08/2029
2	Démolition / Maçonnerie		
3	Faux-plafonds / Plâtrerie / Peinture / Sols souples		
4	CVC / Plomberie sanitaire (Bordeaux)		
5	CVC / Plomberie sanitaire (Domaine universitaire)		
6	Électricité (Bordeaux)		
7	Électricité (Domaine universitaire)		
8	Toitures terrasses étanchéité	22/10/2025	
9	Toitures traditionnelles et reprise charpentes	24/09/2025	
10	Menuiseries intérieures et extérieures bois, aluminium, miroiterie et cloisons modulaires	08/10/2025	
11	Menuiseries intérieures et extérieures acier / Serrurerie	14/09/2025	
12	Stores et occultations	14/09/2025	

13	Nettoyage et reprise des façades et Isolation par l'extérieur (ITE)	22/09/2025	
14	Nettoyage de bâtiments par drone	01/09/2025	
15	Voirie Réseaux Divers - VRD	11/10/2025	
16	Tous corps d'état - TCE	01/09/2025	

**ou à compter de la date de notification si celle-ci est postérieure.*

3.3 - MONTANT DES ACCORDS-CADRES

L'accord-cadre n°2025-001 **est conclu pour chaque lot sans montant minimum et avec un montant maximum** comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot	Montant minimum de l'accord-cadre sur la durée de l'accord-cadre en € HT	Montant maximum de l'accord-cadre sur la durée de l'accord-cadre en € HT
1	Désamiantage	*Sans montant minimum*	5 000 000,00
2	Démolition / Maçonnerie	*Sans montant minimum*	5 000 000,00
3	Faux-plafonds / Plâtrerie / Peinture / Sols souples	*Sans montant minimum*	14 000 000,00
4	CVC / Plomberie sanitaire (Bordeaux)	*Sans montant minimum*	5 000 000,00
5	CVC / Plomberie sanitaire (Domaine universitaire)	*Sans montant minimum*	9 000 000,00
6	Électricité (Bordeaux)	*Sans montant minimum*	13 000 000,00
7	Électricité (Domaine universitaire)	*Sans montant minimum*	9 000 000,00
8	Toitures terrasses étanchéité	*Sans montant minimum*	20 000 000,00
9	Toitures traditionnelles et reprise charpentes	*Sans montant minimum*	3 000 000,00
10	Menuiseries intérieures et extérieures bois, aluminium, miroiterie et cloisons modulaires	*Sans montant minimum*	8 000 000,00
11	Menuiseries intérieures et extérieures acier / Serrurerie	*Sans montant minimum*	25 000 000,00
12	Stores et occultations	*Sans montant minimum*	4 000 000,00
13	Nettoyage et reprise des façades et Isolation par l'extérieur (ITE)	*Sans montant minimum*	13 000 000,00
14	Nettoyage de bâtiments par drone	*Sans montant minimum*	1 500 000,00
15	Voirie Réseaux Divers - VRD	*Sans montant minimum*	14 000 000,00
16	Tous corps d'état - TCE	*Sans montant minimum*	30 000 000,00

3.4 - CLAUSE D'INSERTION SOCIALE (POUR LES LOTS 2 A 11, 13, 15 ET 16)

L'Université de Bordeaux (*donneur d'ordre*) **dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion,** a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 et suivants du CCP en **incluant dans l'article 14 du CCAP une clause sociale d'insertion obligatoire dans l'exécution de l'accord-cadre.**

Pour chacun des lots identifiés aux articles 14.2 et 14.3 du CCAP, et ce quelle que soit la forme de l'accord-cadre (bons de commande ou marchés subséquents), seules les commandes et le cas échéant les marchés subséquents qui s'exécuteront sur la Zone 1 (Gironde comprenant les sites compris sur les secteurs de Bordeaux et du Domaine universitaire) génèreront une obligation d'insertion.

Attention :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

3.5 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.6 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

Sans objet.

3.7 - LIENS AVEC D'AUTRES OPERATEURS ECONOMIQUES

3.7.1 – Groupements d'entreprise

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement.
En cas de candidature groupée, les candidats peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire :

- En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.
- En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que chacun des membres du groupement s'engage solidairement à réaliser.

Dans les deux formes de groupement, l'un des membres, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur et en coordonne les prestations.
A l'issue de l'attribution du marché, si le groupement retenu n'est pas solidaire, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément à l'article R 2142-22 du code de la commande publique.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché.
L'entreprise mandataire pour un groupement ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats sont informés qu'en cas de candidatures en groupement, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public sauf exception prévue à l'article R2142-26 du CCP.

3.7.2 – Sous-traitance

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitant(s) à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du marché.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les documents suivants :

- Formulaire DC4 « déclaration de sous-traitance » complété et signé en original par le titulaire du marché et son sous-traitant ;
- RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (obligatoire si montant sous-traité supérieur à 600 € TTC) ;
- A la demande du pouvoir adjudicateur, les documents justificatifs et moyens de preuve permettant de vérifier que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner, et qu'il possède les capacités pour exécuter le marché public.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Nota : Dans le cas où des prestations seraient sous-traitées sous la responsabilité du titulaire, celui-ci doit démontrer que son organisation lui permet d'assurer en permanence la maîtrise et la compétence des sous-traitants.

3.8 - MODALITES DE FINANCEMENT ET MODE DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le financement du marché est effectué sur le budget de l'Université.

L'Université ou son représentant se libérera des sommes dues au titre du marché, par virement bancaire au compte du titulaire. Les paiements seront effectués en euro, selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Bordeaux.

3.9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de ***6 mois*** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

4.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Les imprimés DC1 et DC2 à utiliser pour la remise de l'offre ;
- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) propre à chaque accord-cadre et ses annexes :
  - L'annexe 1 à l'acte d'engagement propre à chaque accord-cadre :

    • Le Bordereau de prix unitaires (BPU) établi sur la base des corps d'état BATIPRIX pour les accords-cadres 2 à 13, 15 et 16.

    • Le Bordereau de prix unitaires (BPU) complémentaire pour le lot 8 (ce dernier est incorporé au BPU établi sur la base des corps d'état BATIPRIX de ce même lot pour une meilleure lisibilité) et pour le lot 16 (le BPU complémentaire n'est pas incorporé au BPU établi sur la base des corps d'état BATIPRIX du lot 16 et figure à part de ce document contractuel).

    • Le Bordereau de prix unitaires (BPU) spécifique pour les accords-cadres 1 et 14, indiquant les quantités estimatives de commandes annuelles (DQE) du lot concerné ;
  - L'annexe 2 à l'acte d'engagement pour les accords-cadres concernés : Engagement en termes d'insertion professionnelle, ***Pour les lots 2 à 11, 13, 15 et 16***
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux 16 accords-cadres,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières propre à chaque accord-cadre (16 CCTP),
- Le cadre de mémoire technique,
- La charte chantier propre et faibles nuisances et ses annexes,
- Le modèle d'attestation sur l'honneur,
- La note « La dématérialisation des marchés publics de l'université de Bordeaux – Conseils aux entreprises ».

Les candidats sont invités à se procurer le cahier des clauses administratives générales relatif aux marchés de Travaux (arrêté du 30 mars 2021), cahier non fourni dans le présent dossier.

4.2 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est consultable ou téléchargeable, uniquement, sur la plate-forme de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

4.3 – ACCES A LA BASE TEST DE L'OUTIL BATIPRIX ET UTILISATION DE LA SOLUTION BATIPRIX

➨ 4.3.1 Accès à la base test de l'outil Batiprix lors de la consultation

Pour rappel, la présente consultation comporte 16 lots. Ces 16 lots sont répartis en trois catégories de lots distincts selon les différentes formes de bordereaux de prix unitaires qu'ils revêtent.

Les lots sont répartis de la façon suivante :

Lots	Type de bordereaux de prix
Pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 15	BPU établis uniquement sur un ou plusieurs corps d'état BATIPRIX

Pour les lots 8 et 16	BPU établi sur un ou plusieurs corps d'état BATIPRIX **et** un BPU complémentaire non établi sur un référentiel de prix BATIPRIX
Pour les lots 1 et 14	BPU spécifiques, hors BATIPRIX

Ainsi, pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 & 16, les candidats souhaitant répondre à la présente consultation devront répondre en prenant en compte les séries de prix des corps d'état BATIPRIX.

Pour ce faire, un accès gratuit au site web Batiprix est mis à disposition des soumissionnaires pendant toute la durée de la consultation (report de la date limite de remise des offres le cas échéant comprise).

La consultation se fait via le contact de Batiprix au numéro 01.79.06.73.00 ou bien directement par le lien suivant : https://www.batiprix.com/web/513-universite-de-bordeaux.html

Mode d'emploi :

1. L'entreprise consulte la page

2. Elle rajoute le produit au panier, et valide son panier en appuyant sur « Commander » :

3. Après validation du panier, l'entreprise est invitée à créer un compte et à remplir différents champs d'informations (adresse, téléphone…). Tous les champs doivent être remplis.

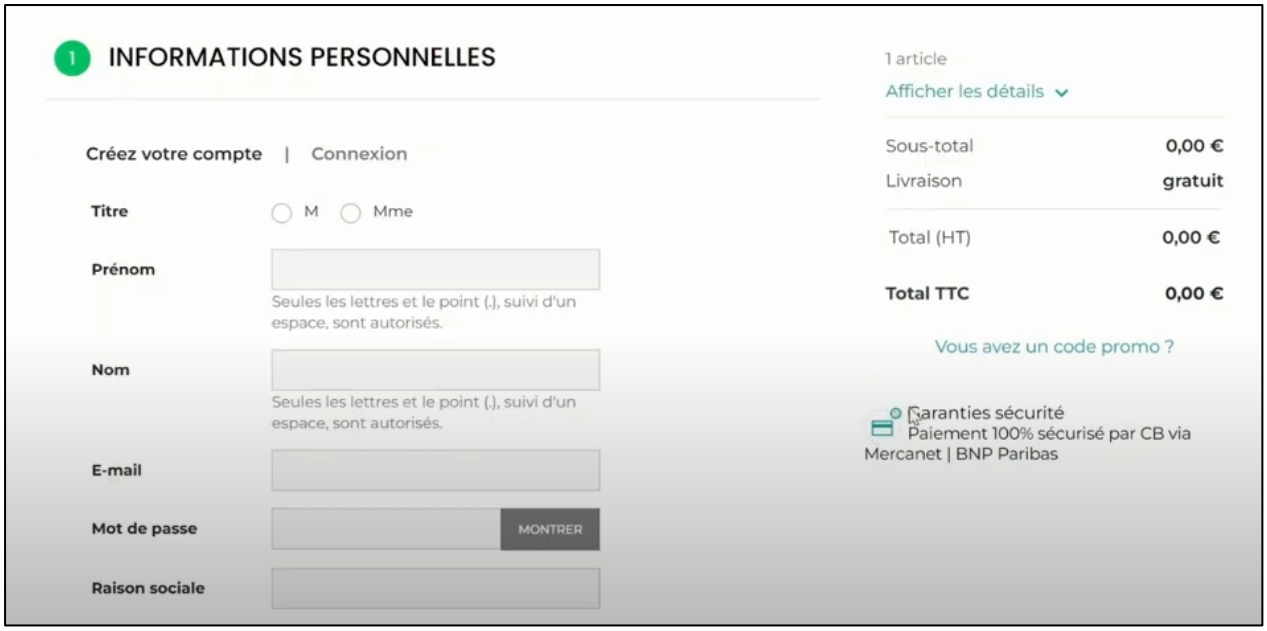

Le produit étant gratuit, il est normal que le montant du panier soit à zéro.

4. Une fois le compte utilisateur créé et les informations du compte intégralement remplie, un email est envoyé automatiquement avec le lien de connexion vers Batiprix Web ainsi que la procédure de personnalisation du mot de passe de l'utilisateur ayant fait la demande. Il n'y a pas de restriction sur le nombre d'utilisateurs par entreprise.

5. L'accès est ouvert immédiatement pour toute la durée de la consultation, y compris en cas de report de la date limite de remise des offres.

6. Pour des raisons de simplification, les soumissionnaires auront accès à tous les corps d'état de Batiprix pour pouvoir répondre aux lots qui les intéressent sans être obligé de faire une demande spécifique par lot.

Par la suite, pour les lots 2 à 13 et 15 à 16, basés sur les catalogues BATIPRIX, les titulaires devront contracter directement auprès de l'éditeur, à compter de la notification de l'accord-cadre concerné et pendant toute la durée d'exécution de l'accord-cadre, un abonnement annuel. Le coût de cet abonnement annuel est à la charge du titulaire, et représente environ 260 € HT pour un lot BATIPRIX (un lot BATIPRIX regroupe plusieurs corps d'état BATIPRIX).
Pour rappel, les lots 2 à 13, 15 et 16 sont composés de corps d'état BATIPRIX, qui potentiellement pour chaque lot se trouvent dans deux lots BATIPRIX. Le candidat doit alors contracter les lots BATIPRIX correspondants pour disposer d'un accès à tous les corps d'état contenus dans le Bordereau des prix unitaires concernés. A titre d'exemple, le lot BATIPRIX 8 donne accès aux corps d'Etat Plomberie-Sanitaire, Chauffage, Ventilation et Climatisation.

Pour le lot 16, les candidats sont informés qu'il existe un lot BATIPRIX TCE, qui donne accès à tous les corps d'état BATIPRIX dont le coût d'abonnement annuel est d'environ 749 € HT.
La liste des corps d'état par lot est précisée à l'article 2 du CCAP – Contenu des prestations.

Comme énoncé dans les documents contractuels, cet outil devra être utilisé pour le chiffrage des prestations objet du marché. Les frais liés à l'utilisation de l'outil seront inclus dans les frais généraux du titulaire.

➨ 3.3.2 Utilisation de la solution Batiprix

Pour établir sa réponse, le candidat qui souhaite répondre aux lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16, doit consulter les référentiels de prix BATIPRIX.

Pour cela, l'accès est gratuit dans les conditions définies préalablement. Une fois son accès gratuit mis à disposition, le candidat se rend sur le site de BATIPRIX.

Pour cela, le candidat peut suivre le lien suivant : https://web.batiprix.com/

Une fois sur la page, le candidat se connecte, en rentrant son identifiant et son mot de passe (ceux inscrits lors de la création du compte).

Puis pour accéder à l'outil BATIPRIX, le candidat clique sur « Se connecter ».

Une fois sur la page d'accueil de BATIPRIX, cliquer sur « Parcourir la nomenclature », en haut à droite de la page d'accueil. Cela vous permet ainsi d'accéder à l'ensemble des corps d'état BATIPRIX.

Chaque corps d'état est ensuite composé :

- ⇨ de catégories,
- ⇨ elles même composées d'ouvrages. Un ouvrage correspond à un article, à un prix pour une prestation donnée.

Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 peuvent ainsi être composés d'un ou plusieurs corps d'état BATIPRIX.

Prenons pour exemple un lot qui comprendrait des travaux de pose et installation de faux-plafonds, de plâtrerie, de peinture et de revêtement de sols souples (lot n°3 de l'accord-cadre). Dans ce cadre, le BPU sera constitué des corps d'état BATIPRIX suivants :

Lot n°TEST	***Travaux de plâtrerie, peinture et revêtement de sol***
CN - Ouvrages communs TCE	
Corps d'état : 01 – Gros-œuvre – Revêtement extérieur	
Corps d'état : 02 - Plâtrerie (plaques de plâtre)	

Corps d’état : 42 – Menuiseries agencement intérieur
Corps d’état : 43 – Métallerie (acier – aluminium)
Corps d'état : 55 - Peinture - Revêtement intérieur
Corps d'état : 60 - Revêtement de sol (sauf carrelage)

Dans cette hypothèse, le candidat, qui souhaiterait répondre à ce lot, doit consulter la nomenclature de prix de chaque corps d’état précités, analyser les prix des ouvrages BATIPRIX, et en conséquence proposer au BPU correspondant un pourcentage de rabais ou de majoration par corps d’état :

Lot n°TEST	***Travaux de plâtrerie, peinture et revêtement de sol***	***% rabais ou coefficient de majoration proposé par le candidat et appliqué sur le prix "Fournitures et mise en œuvre" de Batiprix millésime 2025***
CN - Ouvrages communs TCE		
Corps d'état : 01 – Gros-œuvre – Revêtement extérieur		
Corps d'état : 02 - Plâtrerie (plaques de plâtre)		
Corps d’état : 42 – Menuiseries agencement intérieur		
Corps d’état : 43 – Métallerie (acier – aluminium)		
Corps d'état : 55 - Peinture - Revêtement intérieur		
Corps d'état : 60 - Revêtement de sol (sauf carrelage)		

Pour consulter un corps d’état, une fois sur la nomenclature BATIPRIX, le candidat choisi le corps d’état qu’il souhaite consulter :

Une fois le corps d’état sélectionné, les catégories comprises dans le corps d’état apparaissent :

- 01. GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE
- 02. PLATRERIE (PLAQUE DE PLATRE)
  - 02.01. MAIN-D'ŒUVRE DU CORPS D'ETAT PLATRERIE (PLAQUE DE PLATRE)
  - 02.05. CLOISON ALVEOLAIRE EN PANNEAUX PREFABRIQUES
  - 02.08. CLOISON PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE
  - 02.09. CLOISON DE COMPARTIMENTAGE
  - 02.11. CONTRE-CLOISON - DOUBLAGE
  - 02.17. SOL CHAPE SECHE
  - 02.22. PLAFOND PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE
  - 02.39. CONDUIT DE VENTILATION - DESENFUMAGE
- 10. VRD
- 12. ESPACE VERT - AMENAGEMENT EXTERIEUR
- 17. CHARPENTE - BARDAGE ET COUVERTURE METALLIQUE
- 20. COUVERTURE - ZINGUERIE

Puis le candidat peut ouvrir chaque catégorie afin d'arriver au niveau des ouvrages de prix :

- 01. GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE
- 02. PLATRERIE (PLAQUE DE PLATRE)
  - 02.01. MAIN-D'ŒUVRE DU CORPS D'ETAT PLATRERIE (PLAQUE DE PLATRE)
  - 02.05. CLOISON ALVEOLAIRE EN PANNEAUX PREFABRIQUES
  - 02.08. CLOISON PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE
    - 02.08.03. CLOISON STANDARD
      - 02.08.03.03. Cloison constituée de 2 plaques de plâtre de 13 mm
      - 02.08.03.06. Cloison constituée de 2 plaques de plâtre de 15 mm
      - 02.08.03.09. Cloison constituée de 2 plaques de plâtre de 18 mm
      - 02.08.03.12. Cloison constituée de 4 plaques de plâtre de 13 mm
    - 02.08.06. CLOISON ACOUSTIQUE
    - 02.08.09. CLOISON SEPARATIVE DE LOGEMENTS

Une fois à ce niveau, les candidats disposent du prix par ouvrage et de sa composition :

Désignation	Unité	Déboursé sec HT	Prix de vente HT
02. PLATRERIE (PLAQUE DE PLATRE) **02 17. SOL CHAPE SECHE** Plus d'infos **02 17 03. AVEC PLAQUE DE PLATRE TRES HAUTE DENSITE**			
02 17 03 00 00 003 **Chape sèche 2 plaques ép. 13 mm**	m²	72,52 €	105,15 €

Description : Fourniture et mise en œuvre de chape sèche constituée de 2 plaques de plâtre bords francs de 1200 x 900mm, compris coupes, ajustage et collage.

Détails :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Déboursé sec HT
Main-d'œuvre	heure	0,500	33,16 €	16,58€
Colle pâte	kg	0,450	4,96 €	2,23 €
Panneau sol	m²	2,100	21,15 €	44,42 €
Sous-couche acoustique	m²	1,150	7,52 €	8,65 €
Vis	u	8,000	0,08 €	0,64 €

Le pourcentage de rabais ou de majoration proposé par le candidat vaut pour l'ensemble des prix contenus dans le corps d'état, et ce, sur la base du prix de vente € HT de chaque ouvrage. **Ce pourcentage est contractuel et est porté sur le BPU correspondant.**

4.4 – VISITE DE SITE ET REUNION D'INFORMATION

- Aucune visite de site ne sera organisée.
- Une **réunion de présentation** sera organisée en visioconférence afin de présenter aux soumissionnaires la consultation et les attentes de l'université.
  La participation à cette réunion est facultative mais fortement conseillée.

A l'issue de la réunion, les réponses aux questions posées seront publiées sur la plateforme de dématérialisation PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr (recherche par le numéro 2025-001).

Dates	Lien de connexion
Mardi 13 mai 2025, 10h00-12h00 **Jeudi 22 mai 2025, 10h00-12h00**	https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/83252739007?pwd=Vde7bZ56CSF984jUdichhdowXkHG7g.1 ID de réunion : 832 5273 9007 Code secret : 235131

L'entreprise n'a pas besoin de remettre dans son offre une attestation de participation à la réunion de présentation.

4.5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATION DU DCE

Le mode de communication choisi par l'Université pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

L'Université entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts au DCE et les rejets des non retenus. Seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces évènements.

Renseignements complémentaires	Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront adresser leurs questions **au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres** sur la plateforme de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/ (**Recherche par le numéro 2025-001**).
Modification du dossier de consultation	L'université se réserve le droit d'apporter **au plus tard 6 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Ces modifications seront accessibles sur le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/ Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 – MODALITES DE DEPOT DES OFFRES : DEPOT ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

Les plis sont transmis obligatoirement par voie électronique.
Les candidats ne peuvent pas déposer leur pli sous format papier.
Le candidat doit respecter les clauses relatives à la dématérialisation des procédures édictées ci-dessous, permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de la réception.

Les candidats doivent signer électroniquement leur offre au moment du dépôt du pli.
Les plis non signés, ne seront pas rejetés et pourront être régularisés.

Les candidats doivent obligatoirement transmettre, **par voie électronique**, leurs plis à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Signature électronique obligatoire

Les offres, transmises par voie électronique (et le cas échéant le pli de sauvegarde), sont signées par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment son identification.
Conformément à l'annexe n°12 du CCP, la signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au règlement eIDAS n°910/2014.
Le certificat de signature respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.
Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.
Le format PAdES (signature électronique enveloppée de documents au format PDF) doit être privilégié pour sa simplicité d'utilisation.
Les prestataires habilités à délivrer le certificat de signature électronique sont référencés sous le lien suivant :
http://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique
Le certificat utilisé doit être valide à la date de signature des documents et être établi au nom de la personne physique autorisée à signer.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde :

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé de préférence sur support physique électronique. Les conditions d'acheminement et de dépôt de cette copie sont les suivantes :

UNIVERSITE DE BORDEAUX
Direction des Achats
351 cours de la Libération
Bat A33 – 2ème étage – Porte 229
33405 TALENCE cedex

[Accès par l'entrée de l'Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) du bâtiment A33 - sonner à l'interphone en tapant 5 83 00].

Ce pli de sauvegarde devra être :
- *déposé sous pli cacheté contre récépissé entre 9h et 12h30 et 14h et 16h30 le lundi, mardi, jeudi (sauf jours férié)*
- *envoyé par courrier et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde.*

Les délais d'acheminement doivent être respectés sous peine d'irrecevabilité de l'envoi.

*Le candidat mentionnera sur l'enveloppe de son document : « copie de sauvegarde – **A NE PAS OUVRIR** – candidature/offre dématérialisée pour l'accord-cadre chapeau n°2025-001 : « Travaux de construction, réhabilitation, restructuration et entretien courant des bâtiments et sites de l'Université de Bordeaux ».*

La remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

Autres informations :
La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission des plis est la suivante : zip, pdf, doc et xls.
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé dans les conditions de l'article R2181-1 du CCP. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant l'envoi. Dans ce contexte, la copie de sauvegarde se substitue automatiquement à l'envoi dématérialisé, sous réserve d'avoir été réceptionnée dans les délais requis.

Ordinateurs APPLE :
Les candidats utilisateurs d'ordinateurs de la marque « APPLE » sont invités à déposer leurs offres sur PLACE, https://www.marches-publics.gouv.fr, *via le moteur de recherche « FIREFOX ».*

4.7 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de remise des plis est le 11/06/2025 à 12h00.

Les offres qui seraient parvenues après la date limite de réception des offres indiquée sur la première page du présent document et rappelée ci-dessus ou qui parviendraient sous enveloppe non cachetée (y compris les copies de sauvegarde des dossiers dématérialisés) seront déclarées irrégulières et renvoyées à leurs expéditeurs.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai et ne sera pas ouvert.

ARTICLE 5 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'offre doit être rédigée en langue française, sous peine de rejet.

Conformément à l'article R2151-12 du CCP, pour les offres rédigées dans une langue étrangère, les soumissionnaires doivent joindre une traduction en français.
Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.
En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées.

Le candidat doit produire un dossier complet comprenant, les éléments indiqués dans l'article 5.1 et 5.2 du présent document.

5.1 - PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

Le candidat doit produire un dossier de candidature complet comprenant, les éléments indiqués ci-dessous :

A. DUME **Ou** **Lettre de candidature – Déclaration du candidat**	***Solution 1 : candidature DUME*** **Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français**, en lieu et place des formulaires DC1, DC2 et, le cas échéant, DC4. Le candidat doit indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises dans le DCE en fournissant toutes les preuves de manière expresse. Le candidat qui souhaite réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une consultation antérieure doit fournir une attestation sur l'honneur justifiant que les informations qui y figurent sont toujours valables. Voir lien : *https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd* ***Solution 2 : candidature hors DUME*** Tout candidat à la présente procédure devra produire : **1. Le formulaire DC1 (*) « Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants »** dûment complété. **2. Le formulaire DC2 (*) « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »** dûment complété par le candidat, ou par chacun des cotraitants en cas de groupement.
B. Attestation sur l'honneur	***Compléter et signer le modèle d'attestation fourni par l'université. Le candidat devra le cas échéant fournir les justificatifs nécessaires.*** L'université de Bordeaux se réserve le droit d'exclure de la procédure de passation du marché les candidats qui entreraient dans les cas posés aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du CCP. Dans ce cas, les candidats seront invités à présenter leurs observations conformément aux dispositions de l'article L2141-11.
C. Renseignement permettant d'apprécier la capacité du candidat	**A. Aptitude** ☐ Inscription sur un registre professionnel pertinent ☐ Inscription sur un registre du commerce ☐ Pour les marchés de services : nécessité de détenir une autorisation spécifique : (à préciser) **B. Capacité économique et financière** ☒ Chiffre d'affaires annuel général ☒ Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou par domaine d'activité) ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, veuillez indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité **C. Capacité technique et professionnelle** Liste des références, indiquant le montant, la date, le lieu d'exécution et le destinataire : ☒ Liste des principaux travaux exécutés au cours des 5 dernières années (travaux présentant des caractéristiques techniques équivalentes) ☐ Liste des principaux services fournis ou livraisons effectuée sur les trois années antérieures ☒ **Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants :**

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><th>N° du lot</th><th>Intitulé du lot</th><th>Certificats de qualifications professionnelles demandés / Codes activités</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Désamiantage</td><td>QUALIBAT 1552</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Démolition / Maçonnerie</td><td>QUALIBAT 11, 12, 14, 21, 63, 65</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Faux-plafonds / Plâtrerie sèche / Peinture / Sols souples</td><td>QUALIBAT 41
QUALIBAT 42, 47
QUALIBAT 61 / 62 / 66</td></tr>
<tr><td>4 et 5</td><td>CVC / Plomberie sanitaire</td><td>QUALIBAT 51 / 52 / 53 / 54</td></tr>
<tr><td>6 et 7</td><td>Électricité</td><td>QUALIFELEC MGTI, 59 (compétence PV)</td></tr>
<tr><td>16</td><td>TCE</td><td>QUALIFELEC MGTI
QUALIBAT 38 / 41 / 43 / 44 / 51 / 53 / 61 / 62 / 63 / 71 / 72</td></tr>
</table>
Toutefois, d’autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n’ont pas accès à ces certificats ou n’ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

D. Dispositifs d’assurance de la qualité et normes de gestion environnementale
☐ Les certificats établis par les services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des équipements et fournitures à des spécifications ou à des normes. Il est toutefois accepté d’autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité si le prestataire n’a pas accès à ces certificats ou aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
Toutefois, d’autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n’ont pas accès à ces certificats ou n’ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
</td></tr>
<tr><td>D. Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société</td><td>Par ce document, le candidat démontre la capacité juridique de la personne signant les documents à engager la société.</td></tr>
<tr><td>E. et le cas échéant l’habilitation du mandataire à engager le groupement</td><td>Le cas échéant, fournir l’habilitation du mandataire à engager le groupement. L’habilitation doit être signée électroniquement par l’ensemble des membres du groupement.</td></tr>
<tr><td>F. Le cas échéant, le formulaire DC4
Formulaire version 2024</td><td>
Le formulaire DC4 (*) « Déclaration de sous-traitance » dûment complété.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les documents suivants :
- Formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » complété et signé électroniquement par le titulaire du marché et son sous-traitant,
- RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (obligatoire si montant sous-traité supérieur à 600 € TTC)

S’agissant de la sous-traitance, le candidat est invité à la déclarer dès le dépôt de son offre et veillera à transmettre toutes les informations nécessaires à l’appréciation des moyens humains (CV, qualifications…) et techniques dédiées à l’opération.

A la demande du pouvoir adjudicateur, les documents justificatifs et moyens de preuve permettant de vérifier que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d’une interdiction de soumissionner, et qu’il possède les capacités pour exécuter le marché public.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
</td></tr>
</table>

(*) Nota : Ces formulaires sont disponibles à la rubrique formulaires pour les professionnels sur le site suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat. Le candidat peut aussi fournir ces renseignements sur papier libre.

5.2 - PIECES RELATIVES A L'OFFRE

Le candidat doit fournir :

<table>
<tr><td>A - L'acte d'engagement (AE) de l'accord cadre
Par accord-cadre soumissionné</td><td>L'acte d'engagement de l'accord-cadre est dûment renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager la société.

<u>Rappel</u> : Les candidats doivent signer électroniquement l'acte d'engagement au moment du dépôt du pli. Les plis non signés pourront être régularisés.

Le format PAdES (signature électronique enveloppée de documents au format PDF) doit être privilégié pour sa simplicité d'utilisation.</td></tr>
<tr><td>B – Annexe n°1 à l'AE de l'accord-cadre
Bordereaux des Prix Unitaires

Pour les lots 2 à 7, 9 à 13 et 15, le candidat doit compléter le Bordereau des Prix Unitaires Basé sur Batiprix
Pour les lots 8 et 16, le candidat doit compléter le Bordereau des Prix Unitaires et le Bordereau des Prix Unitaires complémentaire
Pour les lots 1 et 14, le candidat doit compléter le Bordereau des Prix Unitaires spécifiques à ces lots

Une par accord-cadre soumissionné et pour chaque lot concerné</td><td>Cette annexe doit être dûment et intégralement complétée par le candidat en tenant compte des spécificités de chaque lot comme suit :

Pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, et 15, le bordereau des prix unitaires correspondant au lot pour lequel le candidat soumissionne doit être dûment et intégralement complété. Le candidat remet un BPU par lot pour le(s)quel(s) il soumissionne.
Pour les lots 8 et 16, le bordereau des prix unitaires BATIPRIX et le bordereau de prix unitaire complémentaire (intégré au sein du même document pour le lot 8 et figurant à part pour le lot 16) doivent être dûment et intégralement complétés.
Pour les lots 1 et 14, le candidat remet le BPU spécifique à son lot, dûment et intégralement complété : les prix unitaires et la colonne DQE (détail quantitatif estimatif).
Les quantités estimatives indiquées n'engagent pas l'Université. Elles donnent une estimation sur la base de quantité et de volume de commande annuelle.

A fournir en format tableur de type Excel et PDF.</td></tr>
<tr><td>C – Annexe n°2 à l'AE de l'accord-cadre
Engagement en termes d'insertion professionnelle
Pour les lots 2 à 11, 13, 15 et 16

Une par accord-cadre soumissionné</td><td>Cette annexe doit être dûment renseignée, datée et signée.</td></tr>
</table>

F - Le mémoire technique du titulaire ***Par accord-cadre soumissionné*** **Attention, le cadre de réponse du mémoire technique fourni doit obligatoirement être rempli**	*Modèle obligatoire qui ne doit pas être modifié et dont toutes les rubriques doivent être complétées.* **Pour l'ensemble des lots (sauf le lot 14), les intervenants devront justifier de formations amiantes, dites de sous-section 4, pour les travailleurs (intervenants) affectés aux activités définies aux articles R4412-144 et suivants du Code du travail.** **Le cadre de réponse fourni doit être obligatoirement complété avec le cas échéant la mention des renvois à des documents complémentaires.** Le candidat pourra compléter son mémoire technique par tout document qu'il jugera utile.
G - Un relevé d'identité bancaire (RIB).	
H - Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer son offre.	

ARTICLE 6 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

En application de l'article R2161-4 du CCP, l'université se réserve la possibilité de faire le choix d'examiner les offres avant les candidatures.

6.1 - EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen de la candidature porte sur :

➨ ***6.1.1 Vérification de la complétude des candidatures - Elimination des candidatures***

L'Université de Bordeaux vérifie la complétude des dossiers de candidatures.
En application de l'article R2144-2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que des candidatures sont incomplètes, il peut inviter à un ou plusieurs candidats, à tout moment de la procédure par écrit à fournir les documents ou renseignements manquants, dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de la demande.
Les documents justificatifs seront demandés au titulaire pressenti, au plus tard à l'issue de la procédure de passation. Si un candidat n'a pas fourni les documents ou renseignements demandés à l'issue de ce délai, le pouvoir adjudicateur déclare sa candidature irrecevable et le candidat est éliminé.
D'autre part, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure la candidature d'un opérateur économique ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du marché.

➨ ***6.1.2 Vérification d'aptitude des capacités du candidat***

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public ou un accord-cadre doit produire les documents justificatifs et autres moyens de preuve permettant de vérifier son aptitude ainsi que ses capacités économique et financière, technique et professionnelle, telles que demandées par le pouvoir adjudicateur à l'article 4 du présent règlement de la consultation.
Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier sa capacité financière, l'un des documents demandés, il pourra prouver sa capacité par tout autre document permettant d'en attester de manière équivalente.

NOTA : En application de l'article R2143-12 du CCP, il est rappelé que pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Conformément à l'article R2143-16 du CCP, si les justificatifs de candidatures remis en application du présent article sont rédigés dans une langue étrangère, les candidats doivent joindre une traduction en français de ces documents.

➨ ***6.1.3 Vérification des interdictions de soumissionner***

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public ou un accord-cadre doit produire en outre les attestations et documents suivants :

- *Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats.*
  Ces documents doivent être valables au moment de l'attribution provisoire du marché sur demande du pouvoir adjudicateur, ou au moment du dépôt de la candidature si le candidat les a fournis de lui-même,

- *L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale* prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (article D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger),

- *Une attestation d'assurance indiquant la nature, le montant et la durée des garanties souscrites, les activités, la nature des prestations ou missions garanties.*

  Le cas échéant :

- *La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire ou son sous-traitant et soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail),*
  Cette liste doit comporter toutes les informations figurant à l'article D.8254-2 du code du travail : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail,

- *Pour les salariés détachés temporairement en France par une entreprise non établie en France*, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail),

- *La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en procédure de redressement judiciaire.*

➨ 6.1.4 - Allègement des formalités de candidature

Conformément aux articles R2143-13 et R2143-14 du CCP, le candidat est dispensé de transmettre les documents justificatifs cités précédents, à condition soit :

- d'avoir autorisé, dans son dossier de candidature, le pouvoir adjudicateur à vérifier cette liste par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage, dont l'accès doit être gratuit ;
- d'avoir déjà transmis ces documents au pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation. Les documents déjà transmis doivent demeurer valables et le candidat doit indiquer au pouvoir adjudicateur, la référence de la consultation pour laquelle le document a déjà été transmis.

6.2 - ELIMINATION DES OFFRES NON CONFORMES

En application de l'article R2152-1 du CCP, dans les procédures adaptées sans négociation et les procédures d'appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.
Dans les autres procédures, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

En application de l'article R2152-2 du CCP, dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

6.3 - JUGEMENT DES OFFRES

Les offres qui n'ont pas été éliminées sont analysées et classées par ordre décroissant.
L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée, en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

CRITERE 1 : VALEUR FINANCIERE DE L'OFFRE – 40 POINTS

- **Pour les lots 2 à 13, et 15,** la notation de la valeur financière de l'offre de chaque candidat est établie sur la base de la moyenne pondérée des % de rabais / majoration portés au BPU.

  La notation de la valeur financière de l'offre est ensuite effectuée sur la base d'une formule non linéaire de GRAMP correspondant à :

  ⇨ *Note de l'offre = (moyenne pondérée du candidat/moyenne pondérée maximum) X Base de notation*

Dans laquelle :

- ❖ Moyenne pondérée du candidat = correspondant à la moyenne pondérée des rabais / majoration proposés par le candidat et inscrite au BPU. L'importance de chaque corps d'état dans l'établissement de la moyenne pondérée est indiquée dans le BPU.
- ❖ Moyenne pondérée maximale = correspond à la moyenne pondérée maximale des rabais / majoration proposés par un candidat sur le lot soumissionné.
- ❖ Base de notation = correspondant au nombre de points maximal attribué au critère prix

  La note maximale sera attribuée au candidat dont la moyenne pondérée des rabais / majoration est la plus élevée.

- ➢ Moyenne pondérée maximale des rabais/majoration : ce terme s'entend comme la moyenne présentant le plus fort pourcentage de rabais, ou bien dans le cas très exceptionnel d'une moyenne positive il s'agit de considérer la moyenne présentant le plus faible % de majoration comme étant la moyenne pondérée maximale.

- **Pour le lot 16,** la notation de la valeur financière de l'offre de chaque candidat est établie sur la base de :
  - la moyenne pondérée des % de rabais / majoration portés au BPU du lot 16 pour les corps d'état TCE Batiprix (selon la méthode décrite ci-dessus),
  - sur la base d'une simulation de commande telle qu'indiquée dans la colonne DQE du bordereau de prix unitaire complémentaire au lot 16 (selon la méthode décrite ci-dessous pour les lots 1 et 14).

  Le poids de chaque BPU dans la notation du critère 1 est le suivant : 95% pour le BPU établi sur la base BATIPRIX et 5% pour le DQE du BPU complémentaire au lot.

- **Pour les lots 1 et 14,** la valeur financière de l'offre est calculée sur la base d'une simulation de commande telle qu'indiquée dans la colonne DQE du bordereau de prix unitaires du lot concerné (figurant à l'annexe 1 à l'acte d'engagement).

  Les quantitatifs estimés dans les devis estimatifs par le pouvoir adjudicateur n'ont pas de valeur contractuelle.

  Le jugement du critère « prix » tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins-disante selon la formule non linéaire de GRAMP suivante : Note de l'offre à noter = 40 x offre la moins disante / offre à noter.
  Le nombre de points maximum est de 40, qui correspond à l'offre la moins disante.

CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – 60 POINTS	
SOUS-CRITERES	**PONDERATION**
<u>Sous-critère 1 :</u> **Qualité des moyens humains dédiés à l'accord-cadre** Ce critère prendra notamment en compte : • L'organisation et le rôle de l'équipe dédiée à l'accord-cadre. • La qualité des profils dédiés à la réalisation des chantiers confiés au stade de l'accord-cadre	**15 points**
<u>Sous-critère 2 :</u> **Qualité du pilotage et de la gestion de l'accord-cadre, communication** Ce critère prendra notamment en compte : • Le pilotage et gestion de l'accord-cadre • La gestion des demandes de travaux et établissements des devis en cours d'exécution de l'accord-cadre (le cas échéant des réponses aux marchés subséquents pour les lots 15 et 16) • L'organisation de la communication avec l'Université et les autres intervenants en cours d'exécution de l'accord-cadre	**10 points**
<u>Sous-critère 3 :</u> **Qualité de la méthodologie et de l'organisation mise en place pour répondre aux besoins par typologie de travaux** Ce critère prendra notamment en compte : - La compréhension des contraintes de l'université - Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la protection, la santé et la sécurité du chantier pour les salariés de l'entreprise mais aussi pour les occupants ou utilisateurs du site - Les moyens techniques et matériels mis en œuvre (notamment pour répondre aux demandes de travaux durant les congés universitaires) - La chaine d'approvisionnement mise en place pour garantir l'utilisation de matériaux de qualité	**25 points**
<u>Sous-critère 4 :</u> **Qualité des mesures mises en œuvre pour garantir des chantiers à faible impact environnemental** Le candidat présentera les mesures envisagées selon les types de chantier en abordant les problématiques suivantes : • Gestion des nuisances : - Le traitement des nuisances (*sonores, émanations de poussière, fumées*) et les moyens de les réduire. - Le principe de coordination des entreprises dans le cadre d'un chantier à faible nuisances. - La description des protections mises en œuvre afin de préserver les abords du chantier ainsi que des mesures pour réduire les nuisances (poussières, communications aux riverains, protection des flux piétons, balisage/barriérage…) • Choix des solutions techniques : - L'emploi de matériaux à faible impact environnemental (bas carbone, réutilisés/réemployés, biosourcées, nouveaux matériaux, etc.). - L'emploi de méthodes de construction/réparation limitant l'empreinte écologique. • Prise en compte des aspects environnementaux : - La préservation de l'environnement local (végétalisation, perméabilité des sols). - Le traitement et la valorisation des déchets (SOGED, PEMD…). - Le principe de réduction à la source.	**10 points**

<u>Nota</u> : Au cours de la phase d'analyse, l'Université pourra être amenée à demander aux candidats des précisions écrites sur la teneur de leur offre.

ARTICLE 7. ATTRIBUTION ET NOTIFICATION

7.1 - REJET DES OFFRES ET NOTIFICATION

A la suite de la sélection des offres, l'université notifie le rejet des offres non-retenues ainsi que les motifs de ce rejet. Cette notification est envoyée par le profil acheteur.

Les candidats dont l'offre a été rejetée peuvent demander la communication des motifs détaillés du rejet de leur offre en application des articles R2181-3 et R2181-4 du CCP. La réponse à cette demande sera envoyée par le profil acheteur, y compris si celle-ci intervient après la notification du marché.

7.2 - ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES

- Pour les lots 1 à 14, le candidat classé à la première (1ère) position à l'issue de l'analyse est désigné attributaire de l'accord-cadre.

- Pour les lots 15 et 16, les candidats classés aux trois (3) premières positions à l'issue de l'analyse sont désignés attributaires de l'accord-cadre.

Le candidat désigné attributaire devra produire, pour être définitivement reçu, les certificats et documents justificatifs tenant à ses aptitudes, capacités et aux interdictions de soumissionner, dans un délai imparti maximum de 5 jours à compter de la réception de la demande.
En application de l'article R2144-7 du CCP, si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, le pouvoir adjudicateur déclare sa candidature irrecevable, et le candidat est éliminé. Dans le cas où la vérification de la candidature intervient après le classement des offres, la même demande est alors effectuée auprès du candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

L'acte d'engagement, et le cas échéant la mise au point, seront signés électroniquement par l'université de Bordeaux et transmis à l'attributaire pour notification via le profil acheteur PLACE.

NB : L'université de Bordeaux se réserve le droit de demander la re-matéralisation de l'offre au moment de l'attribution du marché.